

**CDEN du 20 février 2014**

**Déclaration préalable UNSA Education**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques semaines, les mouvements les plus réactionnaires de notre société ont occupé le pavé en jouant sur la désinformation, la manipulation et les peurs. Ils ont trouvé un os à ronger avec « l'ABCD de l'Égalité » qu'ils affublaient de tous les oripeaux. Pour l'UNSA Education, l'École de la République s'honore de ne pas être un simple espace de l'instruction où seuls l'Écrire, le Lire et le Compter auraient droit de cité.

L'École publique est bien plus que cela. C'est le creuset où se fonde le « vivre ensemble » indispensable à la cohésion sociale. C'est le lieu de toutes les diversités et donc de tous les respects. « L'ABCD de l'Égalité » a donc toute sa place dans l'enseignement prodigué aux élèves de l'école primaire et même au-delà.

Dans notre pays, les inégalités femmes-hommes perdurent et les stéréotypes sont toujours bien installés. Alors que les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, plus tard, les portes des plus hautes responsabilités comme celles de l'accès à l'égalité salariale leur sont encore à peine entrouvertes. Pour toutes ces raisons, le combat pour l'égalité filles-garçons est bien celui de l'Éducation nationale, comme celui des parents.

Pour l'UNSA Education, il est donc nécessaire que d'ici à la fin de cette année scolaire, les deux ministères concernés tirent le bilan de cette sensibilisation, adaptent et enrichissent les outils pédagogiques de « l'ABCD » pour que sa généralisation intervienne dès la rentrée 2014. La formation des enseignants et l'information des familles vont de pair avec cette initiative. Ainsi, pour l'UNSA Education, l'abécédaire de l'égalité est plus que jamais d'actualité contre le bréviaire de l'obscurantisme et du conservatisme.

L'UNSA Education dénonce avec vigueur les amalgames et les mensonges portés par la mouvance extrémiste à l'origine de cette action. Elle a obtenu du Ministère que des consignes fermes soient données aux recteurs afin que la sérénité de l'École publique ne soit pas troublée et qu'un démenti soit apporté à cette campagne de désinformation qui entache une profession toute entière.

Dans un même esprit de « bonnet rouge », des tracts des « gilets jaunes Ensemble contre la réforme » ont été diffusés par les réseaux sociaux pour boycotter la journée du vendredi 7 février, afin de peser sur le retrait de la réforme des rythmes scolaires.

Nous rappelons que l'UNSA Éducation, comme d'autres organisations syndicales représentatives présentes ici, a signé en octobre 2010, avec la plupart des acteurs de l'éducation (parents, universitaires, associations complémentaires de l'enseignement public et d'éducation populaire, professionnels des collectivités, de la petite enfance, élus locaux, enseignants, jeunes), l'appel de Bobigny dénonçant alors, entre autres méfaits pour les élèves, le passage à la semaine de 4 jours dans le premier degré et demandant un cadre national permettant d'améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes ainsi que des projets éducatifs de territoire...

Or maintenant que nous sommes dans ce cadre, pourquoi le consensus est-il aussi difficile ? Pourquoi encore tant de tumulte ? Certes, la mise en œuvre est parfois difficile et le texte de décret ne permet pas de régler toutes les questions d'organisation, le problème des responsabilités, de partage des locaux, de partenariat entre les différentes catégories de personnels, de formation des intervenants, ou de l'information aux parents. Mais quel texte le pourrait-il ?

A l'heure où l'enquête PISA interroge notre système éducatif, rappelons que l'aménagement du temps de l'élève est un des leviers pour transformer nos pratiques pédagogiques.

L'UNSA Education, avec constance et cohérence, garde, au centre de ses préoccupations, le bien-être des élèves et leur réussite ainsi que les conditions de travail des enseignants.

Pour terminer, nous souhaiterions revenir sur le sujet de la laïcité.

Les établissements privés n'ont pas pour obligation d'appliquer la réforme des rythmes. La loi fait donc le distinguo entre l'école publique et l'école de quelques-uns. Le Comité Départemental d'Action Laïque refuse avec vigueur que le fonds d'amorçage versé aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires profite aux écoles privées qui appliqueraient les nouveaux rythmes. L'Etat organise ainsi le subventionnement de l'enseignement privé et contrevient ainsi à la loi Debré de 1959, au titre de laquelle, seules sont obligatoires les dépenses d'enseignement. Le financement des activités péri-scolaires, parce qu'elles relèvent du caractère propre des établissements, n'est pas autorisé.

Pour le C.D.A.L comme pour l'Unsa Education, il est inacceptable que l'Etat continue à encourager le communautarisme scolaire, en incohérence totale avec la charte de la laïcité.

Il est également consternant qu'il continue à organiser la concurrence au service public d'Education Nationale, malgré les promesses du candidat François Hollande dans sa lettre au CNAL d'avril 2012.

Dans un contexte de crise économique et budgétaire, la priorité doit être donnée à la seule école de la République et à sa refondation. L'argent de tous ne doit pas profiter à quelques uns.

Les lois Carle, Debré, et autres lois anti-laïques doivent être abrogées. Nous ne demandons rien d'autre que le respect de la constitution.

---

### **Vœu déposé à l'initiative de l'Unsa Education :**

Suite aux récents évènements organisés par des mouvements extrémistes mettant en danger les principes de laïcité et d'égalité des sexes dans les enseignements, l'UNSA Education, le SNUipp/FSU, la CGT educ'action, la FCPE 76, la FNEC FP/FO, la JPA, l'Union de Seine Maritime des DDEN, souhaitent amender le règlement départemental des écoles **avec une référence à la charte de la laïcité :**

**"La laïcité, fondement de notre République et principe élémentaire de notre système public d'Education Nationale, implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre ».**